

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3829 - Vendredi 26 Février 2021 - Prix : 200 Fc

CORONAVIRUS

Les premières doses du vaccin attendues à Moroni d'ici le 03 mars



AVANCEMENT DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT

**Plus de 13 000 agents ont vu
leurs salaires en hausse**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Février 2021**

Lever du soleil:
06h 09mn
Coucher du soleil:
18h 31mn

Fadjr : 04h 57mn
Dhouhr : 12h 22mn
Ansr : 15h 46mn
Maghrib: 18h 34mn
Incha: 19h 48mn



PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER

Cinq ans pour moderniser le système financier comorien

La Banque Centrale des Comores a lancé ce jeudi 25 février le Projet d'appui au développement du secteur financier. Financé à hauteur de 8 milliards de FC, il a comme objectif de soutenir le développement du secteur financier dans le pays.

A cause de la pandémie du Coronavirus, le lancement du Projet d'appui au développement du secteur financier s'est fait virtuellement hier jeudi à la Banque Centrale des Comores. Financé à hauteur de 20 millions de dollars, soit 8 milliards de francs comoriens, le projet a comme objectif d'accroître l'accès et l'utilisation des services financiers par les adultes avec une considération particulière pour les femmes, les agriculteurs individuels et les personnes vivant dans des zones rurales ; mettre fin à l'extrême pauvreté tout en favorisant la prospérité partagée, en facilitant l'accès aux services financiers ; la promotion de la stabilité et de l'intégrité financières indispensables au bon fonctionnement du secteur financier et accroître l'accès et l'usage des services financiers par la population adulte. « Beaucoup de progrès ont été réalisés dans le secteur financier dont l'adoption de la loi sur la monnaie électronique. Avec ce projet, on a

l'ambition de moderniser le système de paiement, permettre aux comoriens d'accéder au système financier mais aussi améliorer l'offre en quantité et en qualité », avance Younoussa Ben Imani, le gouverneur de la Banque Centrale des Comores lors du lancement.

Le PADSIF va aussi contribuer au développement de l'interopérabilité des paiements numériques, la réduction des délais de transactions interbancaires mais aussi l'existence de la centrale de risque pour protéger les clients et les banques des mauvais payeurs. « Le projet s'inscrit dans le double objectif de la Banque mondiale, mettre fin à l'extrême pauvreté, tout en favorisant la prospérité partagée, en facilitant l'accès aux services financiers. A travers le PADSIF, la BCC souhaite se doter de solutions modernes pour assurer la compensation et le règlement de tous les types d'instruments électroniques à travers un seul système conceptuel », explique Housna Thabit, la coordinatrice du projet. Pour mener à bien le projet, une campagne de sensibilisation et d'éducation financière de grande envergure sera organisée au niveau national pour enfin aboutir à une large inclusion financière.

Après les premières réalisations du projet dont l'adoption et la promulgation des lois portant sur la



monnaie électronique, la réhabilitation des salles serveurs de la BCC et sa mise aux normes pour pouvoir abriter le système CBS, le SAT+ et ultérieurement le SWITCH national, le projet va mettre en place en 2021 le Conseil National des systèmes Paiements qui sera l'organe central du SNP pour assurer la collaboration efficace entre les parties prenantes au marché, la mise en place des textes réglementaires régissant le fonctionnement et la surveillance du Système National

de Paiements (SNP), l'organisation des ateliers sur les travaux de normalisations préalable à la mise en place du SAT+, l'équipement et l'aménagement du site de secours localisé à Moroni Oasis pour s'assurer une continuité des activités en cas de sinistre du site principal, l'organisation d'une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation financière ciblée sur la population, notamment dans les zones rurales ayant difficilement accès aux institutions financières, le diagnostic de

la Centrale des Risques et des Incidents de Paiement (CdRIP) et appui à son amélioration et la mise en place d'un département des Système de Paiements à la BCC. Pour 2022-2023, le projet va faire un appui en équipements et logiciel aux IMF (2022), un appui en équipements et logiciel à la CRC (2022), l'installation du SAT+ (2022) et l'installation du SWITCH national (2023).

Ibnou M. Abdou

CORONAVIRUS :

L'état de santé d'Annisette Chamssidine « s'améliore »

Évacué à Nairobi début février pour des soins après un séjour à l'hôpital de Bambao Mtsanga pour cause de Covid-19, l'état de santé du gouverneur de l'île d'Anjouan s'améliore progressivement selon son service de communication.

Évacué d'urgence depuis le vendredi 5 février dernier à Nairobi, le gouverneur d'Anjouan reprend du poil de la bête d'après le service de communi-

cation de Dar Nadja. « Le gouverneur se remet petit à petit de sa maladie. Ce qui est à noter, il n'est plus dans un état critique et pourra bientôt quitter l'hôpital », souligne Ahamedine Combo, con chargé de communication, tout en annonçant que le chef de l'exécutif insulaire avait pris la décision que ça sera lui-même qu'il annoncera sa guérison comme ce fut le cas de l'annonce de sa positivité à la covid-19. « C'est grâce à sa famille avec l'appui du gouvernement que nous avons pu

l'évacuer en toute urgence », rappelle notre interlocuteur.

Pour rappel, le chef de l'exécutif de l'île a été déclaré positif à la Covid-19, le 25 janvier dernier et avait fait une vidéo pour sensibiliser les gens sur la Covid-19. Une

démarche volontariste pour inciter les gens à se protéger contre la Covid-19. Une semaine plus tard, il fut hospitalisé à l'hôpital de Bambao Mtsanga, car son état s'était dégradé considérablement. Tard dans la soirée du vendredi 5 février,

le chef de l'exécutif de Ndzouani est embarqué sous oxygène dans un avion médicalisé venu le récupérer à l'aéroport d'Ouani pour Nairobi

Nabil Jaffar



Communiqué

Le 16 février 2021, un décret N°21-018 portant promulgation du code pénal est publié.

PARAGRAPHE III : DE LA FRAUDE ET FALSIFICATION EN MATIÈRE DE COURANT ÉLECTRIQUE ET D'EAU

ARTICLE 381 : quiconque, par quelques moyens ou procédés que ce soit, aura frauduleusement soustrait ou tenté de soustraire du courant électrique ou de l'eau sera puni d'un emprisonnement de six mois à 12 mois ou d'une amende de 500 000 à 1 000 000 de francs comoriens.

Seront punis à des peines portées au présent article.

1) Ceux qui, qu'ils soient ou non abonnés, auront trompé ou tenté de tromper l'exploitant ou le distributeur du courant électrique ou de l'eau, par quelque moyen ou procédé que ce soit, même par l'intermédiaire

re d'un tiers, sur la quantité réelle du courant électrique ou de l'eau livrée.

2) Ceux qui, par quelque moyen ou procédé que ce soit, falsifieront les compteurs électriques ou d'eau ou tout autre appareil de distribution d'électricité ou d'eau.

3) Ceux qui, connaissant la destination, mettront en vente ou vendront des appareils ou tout autre moyen ou procédé propre à effectuer les fraudes ou falsifications visées au présent article.

4) Ceux qui seront trouvés détenteurs des appareils ou tout autre moyen ou procédé propre à effectuer les fraudes ou falsifications énumérées au présent article.

CORONAVIRUS

Les premières doses du vaccin attendues à Moroni d'ici le 03 mars

Le Chef de l'Etat Azali Assoumani a reçu l'Ambassadeur de Chine He-Yan Jun à Beit-Salam afin de lui remettre une lettre adressée à son homologue Chinois Xi Jinping. Ce dernier a profité de l'occasion pour exprimer sa gratitude pour la livraison des premières doses du vaccin de la Covid-19 au pays attendues d'ici le 03 mars prochain.

Le Président de la République Azali Assoumani a reçu ce jeudi 25 février

l'Ambassadeur de Chine en Union des Comores He-Yan Jun pour lui remettre une lettre adressée Xi Jinping, le président de la République Populaire de Chine. Durant cette rencontre, l'ambassadeur lui a remis à son tour une lettre de remerciements du président Xi Jinping pour le message de vœux que le président Azali lui a adressé à l'occasion du Nouvel An chinois.

Au cours de leurs entretiens, le locataire de Beit Salam a saisi l'occasion pour féliciter la Chine pour le développement du premier vac-

cin contre la Covid 19 qui constitue une avancée significative et une grande contribution à l'humanité. « J'exprime ma gratitude pour la livraison des premières doses de vaccins à l'Union des Comores et pour la mission d'assistance médicale et le don médical, généreusement mis à la disposition des Comores », souligne le président Azali Assoumani.

Cette aide précieuse est attendue d'ici le 03 mars prochain et va permettre au gouvernement de lutter efficacement contre la propagation

de la pandémie qui affecte les peuples et impacte les économies du monde. Elle témoigne aussi du renforcement des relations fraternelles, d'amitié et de coopération qui existent entre les Comores et la Chine depuis 1975. Dans la lettre adressée au Président Azali, le Président Xi Jinping a rappelé que « la Chine et les Comores ont célébré conjointement le 45ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques » notant au passage que de « nouveaux succès ont été enregistrés dans divers domaines de coopéra-

tion. » Parlant du nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays, le Président de la République Populaire de Chine, dit « être disposé à œuvrer de concert avec le président Azali Assoumani, en vue de porter la relation de coopération amicale à un nouveau palier au profit de nos deux pays et de nos deux peuples ».

Andjouza Abouheir

AVANCEMENT DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT

Plus de 13 000 agents ont vu leurs salaires en hausse

Après la promesse de payer les fonctionnaires chaque 25 du mois, le gouvernement vient d'avancer 13 460 agents de la fonction publique. Ces derniers ont vu leur salaire en hausse si l'on en croit Omar Chayhane, directeur général de la fonction publique.

« Effectivement, il y a une eu des avancements indiciaires des fonctionnaires », affirme avec certitude le directeur général de la fonction publique. Dans un entretien, Omar Chayhane montre que presque tous les agents de l'Etat ont obtenu cet avancement qui est d'ailleurs selon

le directeur, une des promesses majeures du chef de l'Etat.

Ce dernier indique qu'ils sont au nombre de 13460 agents à avoir déjà bénéficié de cet avancement indiciaire dès le paiement du mois de février 2021. Toutefois, il y a certains agents dont les travaux de régularisation ne sont pas encore finalisés. « Les magistrats et la police nationale, seront quant à eux avancés au cours du mois de mars prochain », précise-t-il.

Pour rappel, vers la fin de l'année dernière, le gouvernement avait fait deux promesses à l'endroit des agents de la fonction publique. Il s'agit du paiement chaque 25 du

mois ainsi que leurs avancements indiciaires gelés depuis plusieurs années. « Il ne s'agit pas d'une affaire simple, reconnaît le directeur général de la fonction publique. Nous avons fait un travail formidable. En tout cas, nous avons fait tout ce qu'on pouvait faire à notre niveau et le reste relève de la présidence pour les magistrats et le ministre de l'intérieur pour la police nationale ». Il faut rappeler que les avancements et la valorisation de la grille indiciaire, fait partie des grandes revendications des organisations syndicales des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Ibnou M. Abdou



SOCIÉTÉ

Des « pêcheurs » iraniens repêchés à Mohéli

Deux iraniens ont été repêchés sur les côtes de Miringoni par des pêcheurs de la Grande-Comore. Ces rescapés seraient des pêcheurs perdus en mer, selon eux, depuis 2 mois. Dans leur boutre à voile qui se trouverait à une vingtaine de kilomètres des côtes, il y aurait encore 3 membres d'équipage qui sont portés disparus. Les recherches se poursuivent.

Il était 11 h du matin de ce mercredi 24 février, lorsque deux pêcheurs de Ngazidja ont accosté sur la plage de Miringoni à Mohéli. A bord de leur embarcation, deux Iraniens. Selon des témoignages sur place, ces étrangers parlaient laborieusement l'anglais. Très épuisés, ils auraient fait savoir qu'ils sont des pêcheurs d'origine iranienne et seraient perdus en mer depuis deux mois. Ces « pêcheurs » ont ensuite indiqué, selon notre source, que leur boutre se trouve à peu près à une vingtaine de kilomètres des côtes sans nourriture, ni eau et avec trois autres compagnons qui devaient être secourus rapidement.

« Nous qui étions sur place dès le début avons voulu intervenir pour aller récupérer les trois autres restants, mais la force de sécurité n'a pas laissé faire comme quoi la garde-côte est là pour ça »,

regrette notre témoin qui parle d'une non-assistance à personnes en danger et envisage, au nom la société civile, de porter cette affaire à la justice, car dit-il, « c'est inhumain ». « Nos pêcheurs disparaissent partout dans le monde dans des circonstances pareilles et ce n'est pas comme ça que ça se passe », rappelle-t-il.

C'est vers 18h du même jour, selon notre source que les agents de la police sont revenus avec l'un des rescapés pour entamer des démarches de recherche qui n'ont rien donné jusqu'à l'heure où nous rédigeons ces lignes. Les services de la



garde-côte ont également mené des recherches depuis ce mercredi mais sans résultats. Pour rappel, des pêcheurs malgaches qui avaient connu les mêmes difficultés de voilier l'année dernière étaient retrouvés au large de Mohéli. Ils ont dû passer plusieurs mois à la gendarmerie avant d'être rapatriés. Ils étaient suspectés de venir aux Comores pour co-organiser un coup d'Etat.

Riwad



Pecheurs iraniens retrouvé dans les côtes mohéliens.

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

Raanti Aboubakar (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN COMPTABLE

de la Société Nationale d'Electricité des Comores (SONELEC)

I – CONTEXTE GENERAL :

Le Gouvernement comorien a mobilisé un fonds auprès de la Banque Mondiale pour soutenir la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC) à travers le Projet COMORSOL qui vise entre autres objectifs :

- Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la SONELEC ;
- La mise en œuvre opérationnelle d'un système de gestion intégré avec un module de Comptabilité, finance et immobilisation,

Pour accompagner la mise en œuvre du système intégré, la Direction Générale de la SONELEC, envisage de renforcer les compétences et les performances de la Direction Administrative et financière (D.A.F) en procédant au recrutement d'un Comptable dont le profil et le mandat sont définis dans les présents Termes de références.

II – TACHES ET RESPONSABILITES DU COMPTABLE :

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur Administratif et Financier (D.A.F) et de l'Agent comptable principal, le Comptable aura pour mission de réaliser les activités suivantes :

► Gestion Budgétaire

- Contribuer à l'élaboration du Programme de Travail Annuel Budgétisé ;
- Renforcer les outils de suivi de l'exécution budgétaire ;
- Assister le D.A.F dans le suivi de l'exécution budgétaire globale à travers la matrice d'exécution budgétaire.

► Gestion Comptable :

Sous l'autorité hiérarchique de l'Agent comptable principal, le comptable aura à réaliser les tâches suivantes :

- Tenir la comptabilité générale, budgétaire et analytique conformément au Syscohada ;
- Elaborer les fiches d'imputation comptables ;
- Effectuer la tenue des livres comptables obligatoires ;
- Participer à la réalisation et à la vérification des opérations comptables et analyser les comptes ;
- Assurer l'archivage, la sauvegarde, le classement des documents et supports comptables ;
- Etablir les états de rapprochement bancaire mensuels,
- Assurer la liquidation des factures ;
- Suivre les comptes fournisseurs (dettes, créances, etc...),
- Tenir à jour l'archivage des pièces comptables ;
- Tenir à jour le fichier des immobilisations ;
- Produire toute information comptable demandée par le Comptable principal ;
- Participer à l'établissement des états financiers périodiques ;
- Participer aux inventaires périodiques de fin d'exercice ;
- Participer à la rédaction des rapports d'activités.

► Gestion Financière

- Assister le D.A.F dans la préparation et le suivi mensuel des Demandes de Retrait de Fonds ;
- Assister le D.A.F dans l'analyse des rapports financiers ;
- Assister le D.A.F dans l'analyse des demandes de réapprovisionnement ;
- Assister le D.A.F dans l'établissement des Rapports de Suivi Financier trimestriel.

► Gestion Administrative

- Préparer les liasses administratives et financières à la demande
- Contribuer au bon archivage des documents administratifs, comptables et Financiers ;
- Contribuer au bon suivi de la gestion du patrimoine ;
- Contribuer à la préparation des missions d'audit interne et externe ;
- Accomplir toute tâche connexe demandée par le D.A.F.

► Au titre de la gestion du patrimoine :

- Réceptionner et effectuer le suivi des acquisitions ;
- Effectuer le suivi des biens immobiliers et mobiliers ;
- Effectuer le suivi des biens immobiliers et mobiliers mis à la disposition des entités insulaires ;
- Effectuer le traitement comptable des stocks ;
- Effectuer les inventaires périodiques de stocks et des immobilisations.

III – PROFIL DU CANDIDAT

- Etre titulaire d'un Master en Comptabilité ou équivalent ;
- Avoir au moins deux (2) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion comptable et financière en général ;
- Avoir une bonne connaissance de la gestion financière ;
- Avoir une bonne expérience en rédaction des rapports financiers et de préparation des états financiers de synthèse et rapports de gestion des comptes ;
- Maîtriser l'utilisation des logiciels comptables classiques, des tableurs et traitements de textes sous Windows ;
- La maîtrise de logiciels de gestion financière serait un atout.

Qualités personnelles :

- Sens de l'organisation
- Excellentes capacités de planification, d'anticipation, d'analyse et de synthèse,
- Sens de l'analyse et de la synthèse, rigueur et méthode
- Fiabilité, ponctualité
- Ethique professionnelle, respect de la confidentialité et de la réserve nécessaires à l'exercice de la fonction
- Disponibilité et discrétion

IV – DUREE DE LA MISSION

Le Comptable sera recruté pour un contrat d'essai pour une durée de 6 mois. Il sera titularisé, si ses performances sont jugées satisfaisantes à l'issue de l'évaluation faite par la Direction Générale.

V – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Les candidats intéressés devront déposer un dossier comprenant :
- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général ;
 - Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste ;
 - Une copie du diplôme de Master en Comptabilité ou équivalent (l'original du diplôme devra être présenté lors de l'entretien) ;
 - Une copie des attestations ou certificats de travail. Les dossiers de candidature doivent être déposés, au plus tard, 08/03/2021 à 14 heures, à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé.

L'adresse de dépôt des dossiers de candidature est la suivante :

Secrétariat du Bureau du Directeur Général
SOCIETE NATIONALE DE L'ELECTRICITE DES COMORES
MORONI – COULEE DERRIERE LE CROISSANT ROUGE
« Recrutement d'un comptable au siège social de la SONELEC »

VI – PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection sera effectuée conformément aux Directives de la SONELEC, elle comportera deux phases :

- (i) une phase de présélection des candidats sur la base de l'analyse des dossiers de candidature
- (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés afin d'identifier le candidat le plus qualifié et le plus apte pour le poste.

Le candidat retenu à l'issue du processus de sélection sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

HAUSSE DES TARIFS DES DOCUMENTS D'ÉTAT-CIVIL :

Kiki aux manettes pour faire fléchir Chayhane ?

Ce n'est pas nouveau entre les deux camps. La tension entre le ministre de l'intérieur et celui des finances semble s'intensifier. S'il faut en constater, cette guerre

d'égo entre les deux ministres se constate à travers le dernier arrêté signé par le ministre des Finances portant harmonisation des tarifs des documents sécurisés qui revêt

à la hausse les tarifs de certains documents administratifs.

Le 27 janvier 2021 dernier, le ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire a, par arrêté N°21-010/MFBSB/CAB portant harmonisation des tarifs des documents sécurisés, revu à la hausse le tarif de certains documents administratifs comme les extraits de naissance, actes de mariage, de divorce et de décès et certificat de résidence. Un arrêté qui a suscité l'indignation de la population dénonçant des frais exorbitants.

D'un autre côté, les maires se

sont d'abord opposés à l'application des nouvelles mesures avant de rencontrer le ministre des Finances, signataire de l'arrêté, et celui de l'intérieur qui selon les textes, devrait être à l'origine d'un tel document. Selon les bruits de couloir, le ministre de l'Intérieur serait derrière la mobilisation des maires contre ladite décision. Rappelons que le parti Orange du ministre de l'intérieur possède à lui seul 16 des 56 maires élus au niveau national, sans compter les indépendants, au moins une dizaine, qui le soutiennent.

Rappelons qu'en 2010 le ministre de l'intérieur de l'époque Ahmed Hassane El-Barwane avait signé un

arrêté portant réglementation et révision des droits de délivrance des actes administratifs au niveau des préfectures de l'Union des Comores. Une autre note circulaire du même ministère en date du 23 janvier 2012 rappelait aux maires considérés comme « responsables de la gestion des actes d'état civil et actes administratifs » que « la révision des tarifs des imprimés d'état civil et des actes administratifs est une compétence du ministère de l'intérieur ». Une prérogative qui ne serait pas respectée par le ministre des finances lequel a modifié les tarifs « à l'insu » de son collègue de l'Intérieur.

A.O Yazid



COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS

Coelacanthes # Éperviers, les Comoriens à 1 point de la qualification

Les préparatifs des Coelacanthes face au double duel coriace en perspective du mois de mars 2021 battent leur plein : face aux Éperviers (jeudi 25), et aux Pharaons (lundi 29). En Europe, le staff technique bouge, et les joueurs sont en pleine compétition. Un budget prévisionnel attend l'appréciation du gouvernement. Le patron de la Ffc assistera en Mauritanie à la finale de l'édition 2021 de la Can des U20, prévue le 7 mars 2021. Cette opportunité lui permettra de discuter avec le coach national Amir Abdou et d'élaborer un planning rationnel.

Dans les couloirs de la Fédération de Football des Comores (Ffc), le son de cloche n'est pas le même. L'issue de ce coriace face-à-face divise. Quasi optimistes, certains pensent que la ligne offensive des Coelacanthes est au top en maturité d'esprit. Pour eux, l'hypothèse d'une victoire n'est pas à exclure. D'autres hésitent à monter la charrue avant les bœufs. « Attention même s'il se déplace, le

Togo n'est pas un adversaire à prendre à la légère. Claude Le Roy, son entraîneur, ne tient pas à quitter la Coupe d'Afrique des Nations (Can) sans la moindre victoire. Les Coelacanthes doivent miser aussi sur la prudence », lance un analyste. Le patron de la Ffc convoite un exploit comme à l'aller, pour éviter toute surprise. Toute victoire par goal average suscite souvent l'inquiétude. « Même si un point suffit aux Coelacanthes pour se qualifier, je pense qu'une victoire est un abri serein et confiant. Soyons tous derrière notre équipe », déclare Said Ali Said Athoumane.

Au complexe omnisports Maluzini des Comores, aucune négligence aux mesures sanitaires et sécuritaires en vigueur ne sera tolérée. La 1ère journée du groupe (G) des éliminatoires de cette Can 2021 n'a enregistré que des surprises : exploit des Comores sur Togo (1-0) à Lomé, malgré une domination des Éperviers en 1ère période. Ils n'ont pas pu concrétiser une impressionnante possession de ballon face à des Comoriens solides et solidaires. Et au Caire, un score de

parité de Kenya face à l'Égypte a fait fi au respect de la hiérarchie des valeurs (1-1).

Aujourd'hui, les mêmes prétendants à la qualification se confrontent sur des pelouses différentes. Les mêmes situations vont-elles surprendre la communauté footballistique ? Les Comores avaient saisi la Confédération Africaine de Football (Caf) pour aligner les deux matches du groupe (G) à la même heure. « En Can, seuls les matches de la 6e journée se tiennent en simultanée. Ce n'est pas le cas, des matches des journées suivantes », réagit Abdel Bah, secrétaire général par intérim de la Caf.

Bm Gondet

Calendrier groupe (G, J5), mars 2021

Jeudi 25
Comores # Togo à Maluzini (16h)
Kenya # Égypte à Nairobi (19h)

Lundi 29
Égypte # Comores au Caire
Kenya # Togo à Nairobi

HABARI ZA UDUNGA

Que faire ?

Que faire ? C'est le titre d'un livre très connu, du grand révolutionnaire russe Vladimir Ilitch Oulianov, connu sous le pseudonyme de Lénine. Nous l'empruntons pour le titre de ce modeste article.

On imagine qu'actuellement, c'est le genre de question que se pose tout bon politicien qui se respecte dans les îles de la lune, quand il doit faire face aux multiples problèmes qui l'assaillent chaque jour. Aussi, il faudrait que de temps en temps chaque citoyen se mette, à la place d'un politicien sous les cocotiers et essaie d'imaginer ce qu'il ferait, s'il était à sa place.

Aujourd'hui beaucoup de personnes essaient de donner des leçons au chef de l'Etat sur la façon de régler la crise économique, sociale et sanitaire actuelle. Cela va du modeste employé, en passant par le haut cadre de l'administration, sans attribution précise. En fait, dans les îles de la lune, tout le monde se fait un plaisir de donner des leçons de politique de diplomatie ou d'économie à tout va.

On notera par ailleurs que le chef de l'Etat n'est pas avare en matière de déclaration et d'allocutions. Et pourtant certains ne sont jamais totalement satisfaits dans la mesure où ils estiment qu'elles ne sont jamais suivies d'effets la plupart du temps. Et comme dirait le grand humoriste Pierre Dac, entre ceux qui feraient mieux de la fermer avant de l'ouvrir et ceux qui l'ouvrent au lieu de la fermer, le Président ne sait quoi faire, dans certaines situations.

En effet la complexité de la

crise sanitaire en cours et la diversité des intérêts en jeu font que les autorités ne savent pas à quel moment, il convient de prendre la parole. Et pourtant, il existe des porte-parole et spécialistes en communication, qui bien souvent, n'interviennent que dans des situations qui ne requièrent pas leur intervention. Et pour revenir à notre question initiale, dans le contexte actuel, que convient-il de faire face au sentiment qu'on les gens que rien ne bougent et à l'attentisme ambiant?

Le président se doit de prendre l'initiative, non pas en faisant une énième déclaration mais en bousculant le train-train de vie des responsables de nos administrations. En effet, ce serait d'un mauvais effet que de laisser croire à l'opinion que le régime s'accommode de la situation actuelle. Prendre l'initiative, c'est traquer sans répit ces personnes et les amener à s'occuper un peu de leurs administrés.

Il faut combattre l'esprit de laisser-faire qui semble s'installer et qui comme nous le savons est porteur de danger pour le futur. Il nous faut apprendre de l'histoire même si nous devons relativiser les choses. Le chef de l'Etat et son staff doivent prendre la mesure des problèmes qui traversent le tissu social et éviter de croire que les choses peuvent changer sans une réelle volonté de procéder à des changements au plus haut niveau. Et comme le disait le bouc, « Zokazowa hawuruwa », « Rien ne change en se taisant ».

Mmagaza





TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONTROLEUR INTERNE - AUDITEUR DE GESTION

de la société Nationale d'électricité des Comores (SONELEC)

I – CONTEXTE GENERAL :

Le Gouvernement comorien a mobilisé un fonds auprès de la Banque Mondiale pour soutenir la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC) à travers le Projet COMORSOL qui vise entre autres objectifs :

- Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la SONELEC ;
- La mise en œuvre opérationnelle d'un système de gestion intégré avec un module de Comptabilité, finance et immobilisation,

Pour accompagner la mise en œuvre du système intégré, la Direction Générale de la SONELEC, envisage de renforcer les compétences et les performances de la Direction Administrative et financière (D.A.F) en procédant au recrutement d'un Contrôleur Interne (Auditeur-contrôle de gestion) dont le profil et le mandat sont définis dans les présents termes de références.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le recrutement d'un Contrôleur Interne pour assurer la mission de contrôle permanent tant au niveau du siège qu'au niveau des directions régionales.

II. Tâches et Responsabilités :

a- Tâches :

Le Contrôleur de gestion a pour mission principale, le contrôle, le conseil, l'évaluation et la certification de la régularité de la gestion dans toutes ses activités et relativement au suivi des procédures. Cette mission est basée sur une approche systématique et méthodique en vue de l'amélioration constante du fonctionnement du système de contrôle au sein de la Direction Administrative et financière de la SONELEC. Il a également pour mission de consolider les bonnes pratiques afin d'optimiser l'audit et le contrôle tant au niveau organisationnel qu'opérationnel.

Le Contrôleur Interne, assure la réalisation des missions d'audit & contrôle tant au niveau de la Direction Générale qu'au niveau des Directions régionaux.

b. Responsabilités et attributions :

Placé sous la responsabilité et la supervision directe du Directeur Général, les principales responsabilités et attributions du Contrôleur Interne sont :

- Assurer le suivi et le respect des procédures administratives, comptables, financières et des systèmes de contrôle interne en vigueur au sein de la SONELEC.
- Effectuer systématiquement des contrôles de gestion au sein des Directions régionaux, et ce en fonction de l'organisation de travail au sein de la Direction Administratif et financier.
- Auditer la fiabilité des opérations administratives, comptables et financières, et proposer des améliorations dans l'organisation sur les procédures et la méthodologie de travail.
- Effectuer des missions de contrôle sur terrain, vérifier les pièces comptables et les états certifiés des dépenses des bénéficiaires ;
- Identifier si les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions fondées sur les procédures de passation de marchés.
- Auditer la conformité, la sincérité et la fiabilité des rapports établis avec les accords de financement, donnant une image fidèle des transactions.
- Evaluer la performance de la Direction Administratif et financier sous l'angle opérationnel et identifier les possibili-

tés d'optimisation selon les critères d'« Efficience » et d'« Efficacité ».

- Transmettre à la Direction Générale les comptes rendus ponctuels d'audit ainsi que les rapports semestriels et annuels d'activités ;
- Superviser et vérifier les dossiers à présenter aux missions d'audit annuel et/ou intérimaire et préparer les dispositifs pour la bonne réalisation des missions d'audit ;
- Suivre l'application des recommandations émises par les auditeurs externes, les managers ;
- Etablir un programme d'audit et des plans d'audit en fonction de la nature et de l'importance de l'activité et des priorités puis, conformément aux normes de la profession et à la politique de la Direction Générale;
- Etablir la procédure d'audit conformément aux normes et suivant un référentiel pré établi ;
- Analyser les processus, procéder à l'audit, documenter les rapports d'audit ;
- Assurer la garantie du respect des procédures de gestion administratives et financières en place ;
- Vérifier le respect des règles et procédures administratives financières et comptables ainsi que les lois et réglementations en vigueur et applicables conformément aux termes du manuel de procédures ;
- Accompagner la Direction générale dans l'amélioration continue du processus de gestion financière dans le cadre du système de management de la qualité (SMQ) en vue de l'amener vers sa certification,
- Produire périodiquement des situations des travaux de contrôle interne réalisés ;
- Effectuer le suivi et l'évaluation objective de la mise en œuvre des recommandations ;
- Promouvoir l'amélioration et la mise à jour de la méthodologie de contrôle.
- Analyser les informations financières quantitatives et qualitatives issues des banques ;
- Procéder ainsi à l'analyse comparative des indicateurs de performance, en axant cette analyse sur des critères d'efficacité et d'efficience, notamment en se basant sur les normes et pratiques admises à la SONELEC;
- Rédiger une note de synthèse destinée à la Direction Générale et fournir en ce sens des recommandations et des conseils en matière d'amélioration de la gestion;
- Effectuer une série d'audit thématique selon la planification du Département, et ce selon les principes généraux qui dictent le processus au sein de la Direction Générale ;
- Tenir l'historique des rapports d'audit et livrables inhérents.
- Etablir un plan de travail opérationnel et les détails des interventions.
- Et toutes prestations relevant de son domaine de compétence et de son champ d'intervention qui lui sont assignées, et demandées par son supérieur hiérarchique.

III. Profil du candidat :

Educations et expériences :

- Etre titulaire d'un Master en Finance-Audit et/ou contrôle de Gestion (option Finance et Comptabilité),
- Maîtrise des techniques d'audit et du contrôle budgétaire,
- Au moins deux(2) années d'expériences professionnelles dans la fonction de contrôle de gestion et d'audit,

Aptitudes/connaissances

- Solide formation et pratique des systèmes d'information et Pack office : Excel et Word.
- De bonnes capacités de communication et de rédaction.
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral), l'anglais serait un atout.

Qualités personnelles :

- Sens de l'organisation
- Excellentes capacités de planification, d'anticipation, d'analyse et de synthèse,
- Sens de l'analyse et de la synthèse, rigueur et méthode
- Fiabilité, ponctualité
- Ethique professionnelle, respect de la confidentialité et de la réserve nécessaires à l'exercice de la fonction
- Disponibilité et discrétion

IV – DUREE DE LA MISSION

Le Contrôleur interne sera recruté pour un contrat d'essai pour une durée de 6 mois. Il sera titularisé, si ses performances sont jugées satisfaisantes à l'issue de l'évaluation faite par la Direction Générale.

V – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront déposer un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général ;
- un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste ;
- une copie du diplôme de Master en Audit-contrôle de gestion (l'original du diplôme devra être présenté lors de l'entretien) ;
- une copie des attestations ou certificats de travail.

Les dossiers de candidature doivent être déposés, au plus tard, **le 08/03/2021 à 14 heures**, à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé.

L'adresse de dépôt des dossiers de candidature est la suivante :

L'adresse de dépôt des dossiers de candidature est la suivante :

**Secrétariat du Bureau du Directeur Général
SOCIETE NATIONALE DE L'ELECTRICITE
DES COMORES
MORONI – COULEE DERRIERE
LE CROISSANT ROUGE**

« Recrutement d'un Contrôleur interne - Auditeur de gestion au siège social de la SONELEC »

VI – PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection sera effectuée conformément aux Directives de la SONELEC et comportera deux phases :

- (i) une phase de présélection des candidats sur la base de l'analyse des dossiers de candidature
- (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés afin d'identifier le candidat le plus qualifié et le plus apte pour le poste.

Le candidat retenu à l'issue du processus de sélection sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.